



5/02/2009

## Des eurodéputés en mal d'amour

Comme tous les cinq ans, les élections européennes se tiendront en juin 2009 pour désigner les membres du Parlement européen, seule institution de l'Union européenne directement élue par les habitants des Vingt-Sept Etats membres. Elle est donc représentative des citoyens européens, et en charge de défendre leurs intérêts. Malgré cela, l'abstention, en France comme dans de nombreux autres pays, tend à s'accroître lors des européennes, considérées comme des élections de second ordre. Ainsi que le fait remarquer Thierry Chopin, directeur des études de la Fondation Robert-Schuman : « Les pouvoirs et la vie politique du Parlement européen ne font pas l'objet d'une attention suffisante en France. » En cause, le manque d'information par les médias nationaux.

La communication des institutions européennes reste en effet aride et souvent très technique, ce qui explique « l'absence d'un espace public européen », pour reprendre les termes de Sabine Saurugger, professeur et responsable du master affaires européennes de l'Institut d'études politiques de Grenoble. Thierry Chopin souligne par ailleurs la difficulté pour les électeurs de s'identifier avec leurs députés européens, dont ils ne connaissent en général même pas les noms.

Pourtant, le Parlement européen se veut l'un des fondements démocratiques de l'UE. Les eurodéputés ont vu leurs pouvoirs s'accroître au fil des années. Les deux spécialistes mettent l'accent sur le traité de Maastricht (1992), qui a permis l'introduction du pouvoir de codécision dans le processus législatif : « Aucune loi européenne ne passe aujourd'hui sans que le Parlement ne donne son accord express », affirme Sabine Saurugger. Il intervient ainsi sur un nombre toujours croissant de domaines, exerçant un pouvoir bien réel sur l'orientation et la conduite des politiques européennes. Les électeurs français devront en tenir compte le 7 juin prochain.

Aurélien Mathé